ANNEXE 5
GRILLE - CRITERES DE NOTATION

Critères d'éligibilité

Le critère de complétude du dossier

L'ensemble des documents susmentionnés doit être impérativement joint au dossier de candidature. En cas d'absence d'un ou de plusieurs documents, le dossier ne sera pas instruit techniquement et ne sera pas présenté pour avis à la commission de sélection d'appels à projets.

Les critères de conformité

- Il s'agit de critères minimum sur lesquels l'ARS Martinique n'accepte pas de variantes : le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- le territoire d'exercice ;
- le respect des enveloppes financières indiquées.

Si les critères d'éligibilité sont remplis, la proposition sera évaluée sur le fond.
S'ils ne sont pas remplis, la proposition sera automatiquement rejetée.

Critères d'évaluation du projet

Ils feront l'objet d'une évaluation quantitative par l'attribution d'une note permettant in fine un classement des candidatures.

1ere partie : Appréciation de la capacité de mise en œuvre (45%)

2eme partie : Appréciation de la qualité de l'accompagnement proposé (30%)

3eme partie : Moyens humains, matériels et financiers (25%)

ANNEXE 5
GRILLE - CRITERES DE NOTATION

Appréciation de la capacité de mise en œuvre (expérience, gouvernance et pilotage du projet)		**Cotation de 0 à 5**	**Total**
Expérience de l'organisme gestionnaire et de la structure porteuse, notamment en termes de soutien des parents en situation de handicap	3		
Implication des représentants des parents en situation de handicap dans la construction et le fonctionnement du dispositif	4		
Projet co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire	4		
Partenariats, coopérations et positionnement du dispositif auprès des acteurs intervenant sur ce champ (respect du principe de subsidiarité du dispositif)	4		
Collaboration avec l'environnement et coopération avec les partenaires et institutions	4		
Collaboration avec le secteur ambulatoire (professionnels libéraux en ville)	2		
Stratégie de communication auprès des parents, de leur entourage et des acteurs concernés pour faire connaître le dispositif	2		
Appréciation de la qualité de l'accompagnement proposé			
Evaluer le public visé et couverture territoriale	3		
Modalités d'organisation et de fonctionnement du dispositif (gouvernance, coordination)	4		
Activité prévisionnelle du dispositif (file active)	3		
Pertinence, variété et souplesse des prestations proposées par le dispositif en fonction des besoins du territoire et du public accueilli	3		
Référence aux connaissances acquises dans les différents handicap/recommandations de bonne pratique HAS	3		
Moyens humains, matériels et financiers			
Ressources humaines : capacité à mutualiser avec d'autres structures, composition de l'équipe pluridisciplinaire, plan de formation continue, coordination…	3		
Budget de fonctionnement, coûts d'investissements et cohérence du plan de financement, coûts de fonctionnement : capacité de mise en œuvre du projet	3		
Zone d'implantation du dispositif dédié : locaux, mutualisation avec d'autres structures	2		
Calendrier de mise en œuvre	2		
Appréciation de la cohérence globale du projet	2		
TOTAL	**52**	**/ 85**	**/ 260**